



# BILAN MENSUEL DE LA SURVEILLANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES VECTEURS DE MALADIES HUMAINES

---

Région Bretagne  
Département du Finistère

**Octobre 2021**

# Sommaire

---

<b>1</b>	<b>Surveillance entomologique</b> .....	<b>2</b>
1.1	Surveillance active par réseau de pièges pondoires.....	2
1.1.1	Résultats des derniers relevés.....	2
1.1.2	Bilan des relevés de pièges pondoires.....	4
1.2	Surveillance passive : signalements citoyens.....	8
1.3	Nouvelles détections et nouvelles colonisations.....	9
1.4	Actions effectuées /à prévoir.....	10
1.5	Bilan de la surveillance.....	10
<b>2</b>	<b>Opérations de lutte antivectorielle (LAV)</b> .....	<b>10</b>
<b>3</b>	<b>Synthèse des actions réalisées dans le cadre du pilotage</b> .....	<b>10</b>
<b>4</b>	<b>Autre action réalisée dans le cadre du marché</b> .....	<b>10</b>

# 1 Surveillance entomologique

## 1.1 Surveillance active par réseau de pièges pondoirs

### 1.1.1 Résultats des derniers relevés

0 : Relevé négatif

Positif (nb d'œufs)

Polystyrène non retrouvé

**Etat du piège :** RAS : Rien à signaler (ok) PP : Polystyrène perdu S : Seau sec HP : Polystyrène hors du seau  
 RS : Seau renversé et sec SP : Seau perdu SPA : Seau pas accessible R : Seau renversé RN : Relevé non effectué

#### LEGENDE DES TABLEAUX DE RESULTATS

#### ▪ Surveillance des communes non colonisées

TABLEAU 1 : COMMUNES NON COLONISEES

N° DU PIÈGE	N° DU PIÈGE	ÉTAT DU PIÈGE	RÉSULTATS DES RELEVÉS MENSUELS ET NOMBRE D'ŒUFS D' <i>Aedes albopictus</i>					
			MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.
BREST	29-20-025	RAS	0	0	0	0		0
BREST	29-20-026	RAS	0	0	0	0	0	0
BREST	29-20-028	RAS	0	0	0	0	0	0
BREST	29-20-029	PP	0	0	0	0	0	
BREST	29-20-030	RAS	0	0	0	0	0	0
BREST	29-20-031	RAS	0	0	0	0	0	0
BREST	29-20-032	RAS	0	0	0	0	0	0
BREST	29-20-033	RAS	0	0	0	0	0	0
BREST	29-20-034	RAS	0	0	0	0	0	0
BREST	29-20-035	RAS	0	0	0	0	0	0
CONCARNEAU	29-20-001	RAS	0	0	0	0	0	0
CONCARNEAU	29-21-002	RAS	0	0	0	0	0	0
FOUESNANT	29-20-003	RAS	0	0	0	0	0	0
FOUESNANT	29-20-004	RAS	0	0	0	0	0	0
MORLAIX	29-20-038	RAS	0	0	0	0	0	0
MORLAIX	29-20-039	RAS	0	0	0	0	0	0
PLOMELIN	29-20-005	RAS	0	0	0	0	0	0
PLOMELIN	29-20-006	RAS	0	0	0	0	0	0
PLOMELIN	29-20-007	RAS	0	0	0	0	0	0
PLOMELIN	29-20-008	RAS	0	0	0		0	0
QUIMPER	29-20-009	RAS	0	0	0	0	0	0
QUIMPER	29-20-010	RAS	0	0	0	0	0	0
QUIMPER	29-20-011	RAS	0	0	0	0	0	0
QUIMPER	29-20-012	RAS	0	0	0	0	0	0
QUIMPER	29-20-013	RAS	0	0	0	0	0	0

▪ Surveillance des points d'entrée au titre du RSI

TABLEAU 2 : PORT DE BREST

N° DU PIÈGE	ÉTAT DU PIÈGE	RÉSULTATS DES RELEVÉS MENSUELS ET NOMBRE D'ŒUFS D' <i>Aedes albopictus</i>					
		MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.
29-20-018	RAS	0		0	0	0	0
29-20-014	RAS	0		0	0	0	0
29-20-015	RAS	0		0	0	0	0
29-20-016	RAS	0		0	0	0	0
29-20-017	RAS	0		0	0	0	0

TABLEAU 3 : AEROPORT DE BREST-GUIPAVAS

N° DU PIÈGE	ÉTAT DU PIÈGE	RÉSULTATS DES RELEVÉS MENSUELS ET NOMBRE D'ŒUFS D' <i>Aedes albopictus</i>					
		MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.
29-20-019	RAS	0	0	0	0	0	0
29-20-020	RAS	0	0	0	0	0	0
29-20-021	RAS	0	0	0	0	0	0
29-20-022	RAS	0	0	0	0	0	0

TABLEAU 4 : PORT DE ROSCOFF

N° DU PIÈGE	ÉTAT DU PIÈGE	RÉSULTATS DES RELEVÉS MENSUELS ET NOMBRE D'ŒUFS D' <i>Aedes albopictus</i>					
		MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.
29-20-036	RAS	0	0	0	0	0	0
29-20-037	RAS	0	0	0	0	0	0

▪ Surveillance des sites à risques d'importation – Sites de pneus

TABLEAU 5 : SITE ABR A PLOMELIN

N° DU PIÈGE	ÉTAT DU PIÈGE	RÉSULTATS DES RELEVÉS MENSUELS ET NOMBRE D'ŒUFS D' <i>Aedes albopictus</i>					
		MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.
2014-29-01	RAS	0	0	0	0	0	0
2014-29-03	RAS	0	0	0	0	28	0
2014-29-04	RAS	0	0	0	0	0	0
2014-29-05	RAS	0	0	0	0	0	0
2019-29-01	RAS	0	0	0	0	0	0

▪ **Surveillance des sites touristiques**

TABLEAU 6 : OCEANOPOLIS A BREST

N° DU PIÈGE	ÉTAT DU PIÈGE	RÉSULTATS DES RELEVÉS MENSUELS ET NOMBRE D'ŒUFS D' <i>Aedes albopictus</i>					
		MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.
29-20-023	RAS	0	0	0	0	0	0
29-20-024	RAS	0	0	0	0	0	0
29-21-001	RAS	0	0	0	0	0	0

1.1.2 Bilan des relevés de pièges pondoirs

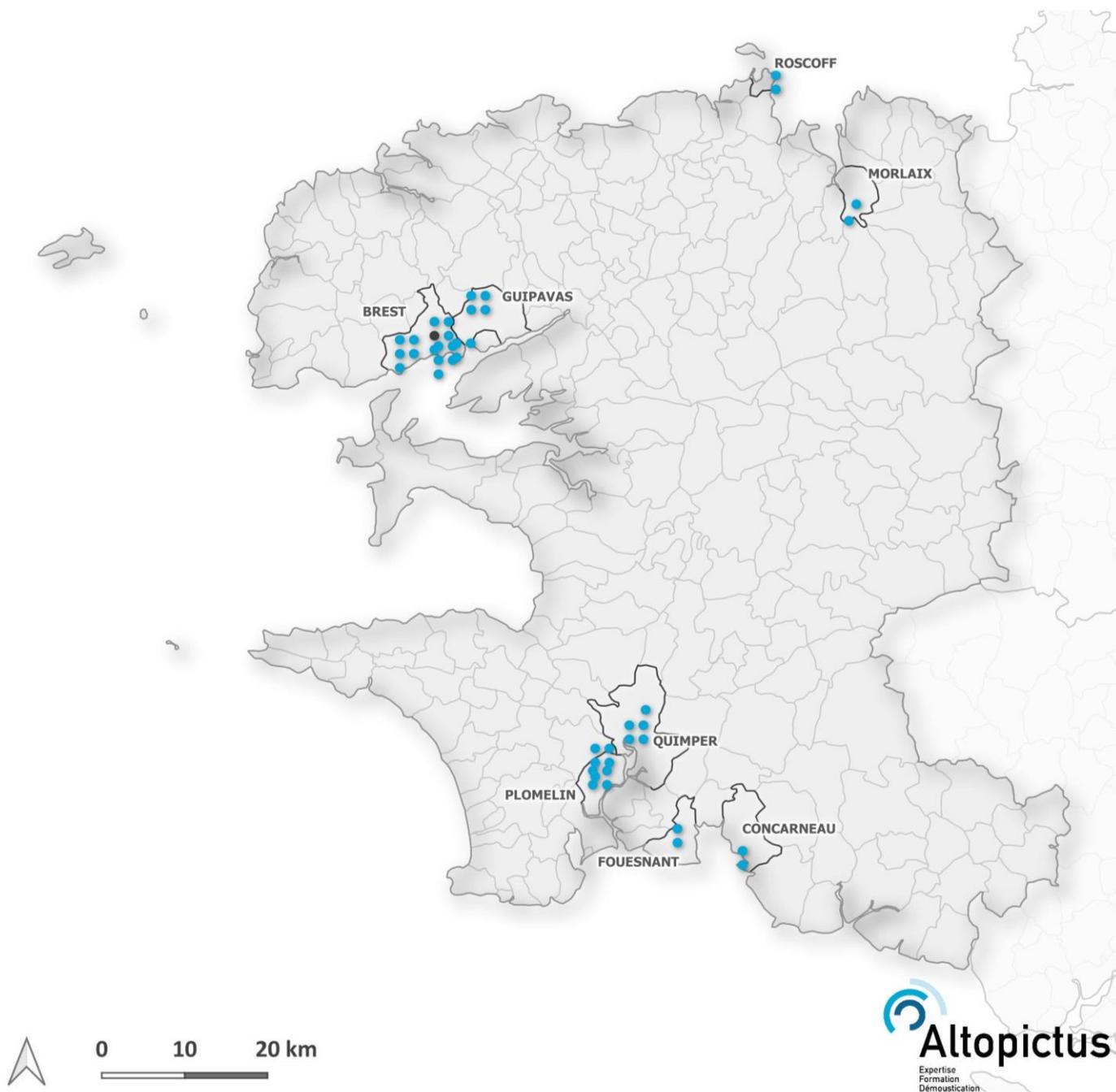
BILAN SUR 44 PIÈGES PONDOIRS RELEVÉS :

**0 piège positif / 44 pièges négatifs**

1 donnée manquante / 0 donnée partielle

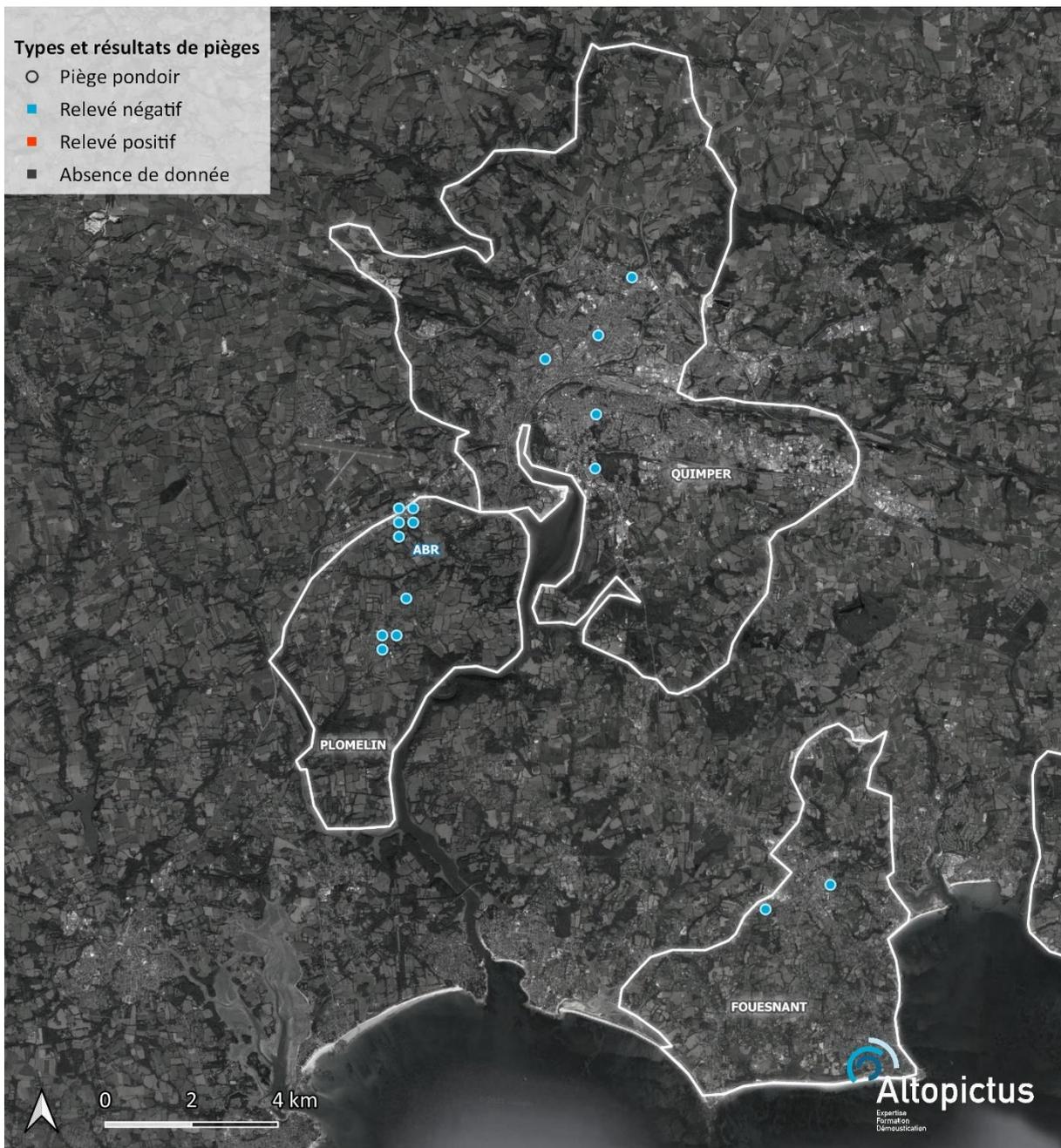
Les données partielles sont les résultats obtenus pour les pièges pondoirs qui ont été retrouvés dans un état non fonctionnel (renversé, sec, polystyrène hors du piège, ...) et qui n'ont donc pas été opérationnels durant toute la période de piégeage.

Ce mois-ci, aucun piège pondoir n'est positif en *Aedes albopictus*.

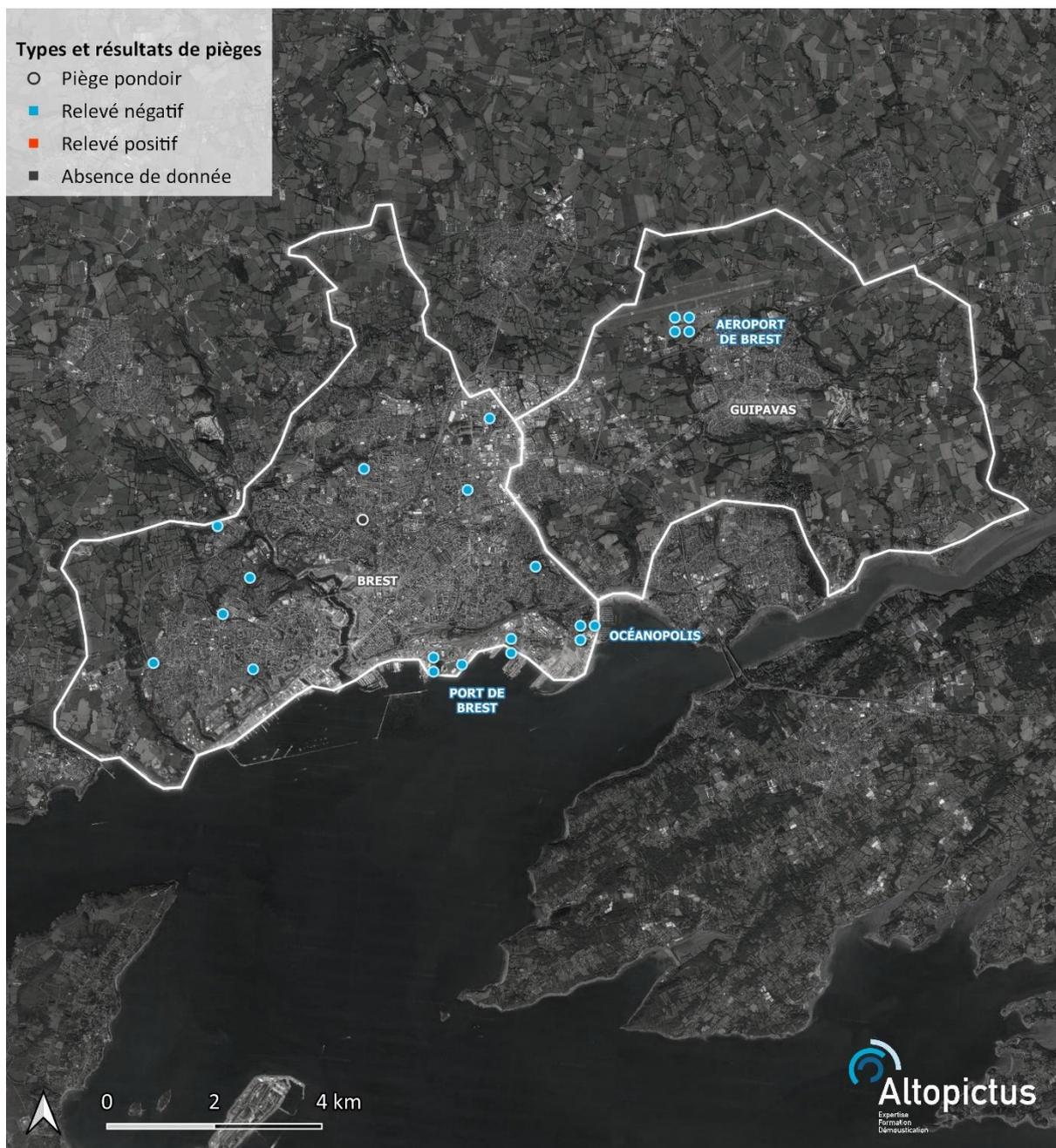


**CARTE 1: RESULTATS DE LA SURVEILLANCE PAR PIEGES PONDOIRS DANS LE FINISTERE, EN OCTOBRE 2021**

À échelle départementale, afin d'éviter la superposition des points sur la carte, l'emplacement des points ne correspond pas toujours à la localisation réelle des pièges. Ceux-ci apparaissent donc parfois en dehors des limites de la commune dans laquelle ils sont posés.



**CARTE 2: RESULTATS DE LA SURVEILLANCE PAR PIEGES PONDOIRS DANS L'AGGLOMERATION DE QUIMPER EN OCTOBRE 2021**



**CARTE 3: RESULTATS DE LA SURVEILLANCE PAR PIEGES PONDOIRS DANS LA METROPOLE DE BREST, EN OCTOBRE 2021**

## 1.2 Surveillance passive : signalements citoyens

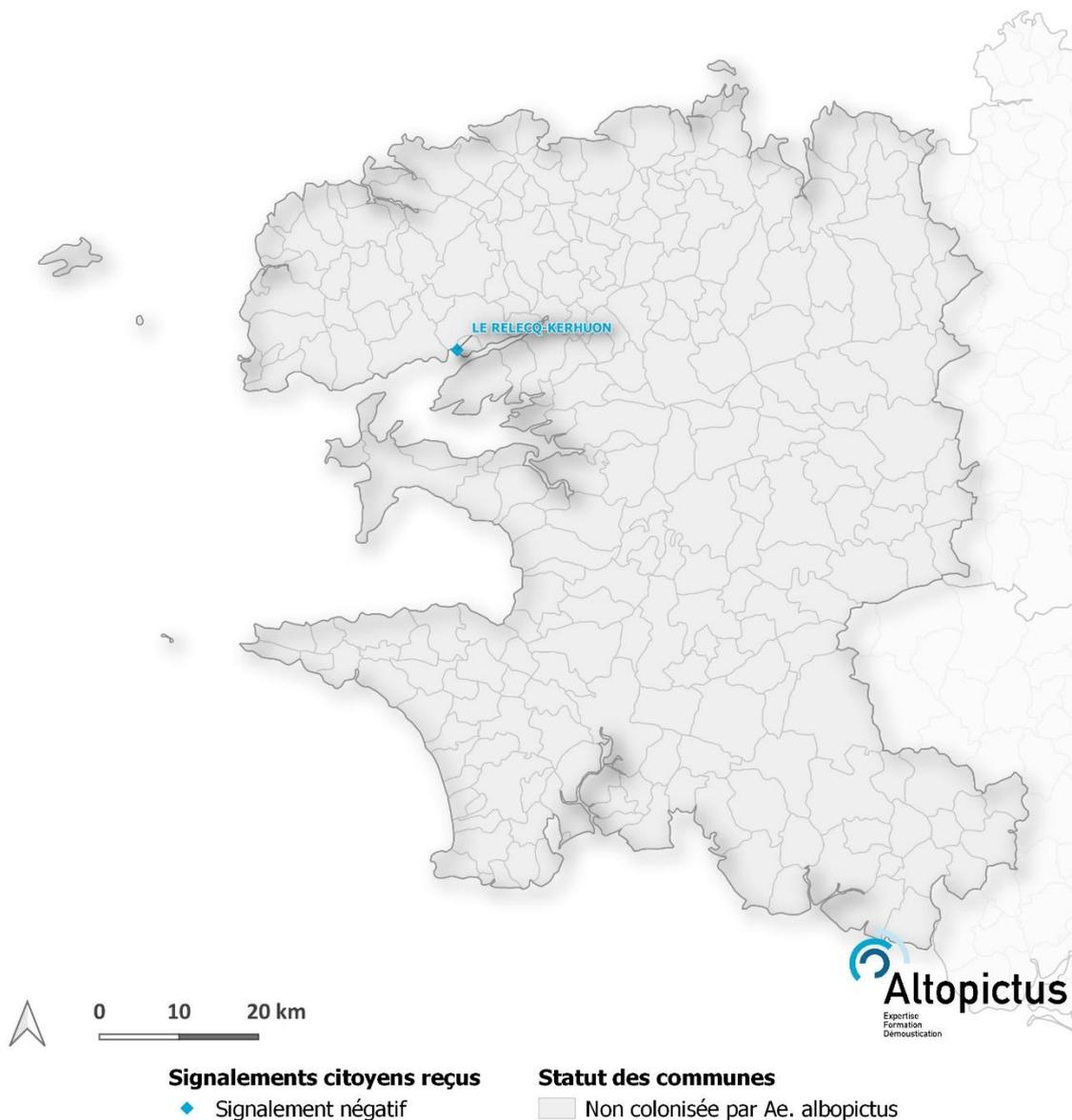
Au mois d'octobre 2021, un seul signalement a été reçu dans le département du Finistère. Ce signalement est négatif en *Aedes albopictus*.

TABLEAU 7 : LISTE DES SIGNALEMENTS CLOTURES AU COURS DU MOIS D'OCTOBRE

N°SILAV	DATE DE SIGNALEMENT	COMMUNE	ESPECE	REMARQUE	DATE CLOTURE
21-10-00941	14/10	LE RELECQ-KERHUON	Autre insecte		14/10

**BILAN DES SIGNALEMENTS : 0 positif / 1 négatif / 0 en attente**

Toutes les demandes d'intervention sont à jour sur SI-LAV et celles dont le résultat est connu ont été clôturées.



**CARTE 4 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS DANS LE FINISTERE ENTRE LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE ET LE 31 OCTOBRE 2021**

### 1.3 Nouvelles détections et nouvelles colonisations

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs, une commune est désormais considérée comme colonisée si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs des pièges pondoirs ;
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- La distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

- Nouvelles communes colonisées par *Aedes albopictus*:

Aucune nouvelle commune colonisée n'est à signaler ce mois-ci.

- Premières détections d'*Aedes albopictus*:

Aucune nouvelle commune détectée n'est à signaler ce mois-ci.

## 1.4 Actions effectuées /à prévoir

L'ensemble du réseau de pièges pondoirs a été retiré au mois d'octobre.

## 1.5 Bilan de la surveillance

Aucun piège ni aucun signalement n'est positif ce mois-ci. Le moustique tigre a été détecté une fois dans le département cette année, en septembre 2021.

# 2 Opérations de lutte antivectorielle (LAV)

---

Aucun cas d'arbovirose n'a été signalé par l'ARS Bretagne, dans le Finistère ce mois-ci.

# 3 Synthèse des actions réalisées dans le cadre du pilotage

---

Aucune action n'a été réalisée ce mois-ci dans le cadre du pilotage.

# 4 Autre action réalisée dans le cadre du marché

---

Aucune autre action n'a été réalisée dans le cadre du marché.